



Conseil Municipal du 18 décembre 2018

A 20H00

VILLE DE DOUDEVILLE

COMPTE-RENDU

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. MALANDRIN	X			
M. GEMEY	X			
Mme CUADRADO	X			
M. LAURENT	X			
Mme GUENOUX	X			
M. DEFRANCE	X			
Mme TERRY		X		M. GEMEY
M. METAIS	X			
Mme PAIGNE	X			
M. MERIT	X			
M. DUTHOIT		X		M. LAURENT
Mme HENRY			X	
M. LEMOINE	X			
Mme CHANEL		X		MME CUADRADO
Mme DUMAS			X	M. LEMOINE
Mme PETIT		X		M. DEFRANCE
M. LESUEUR			X	
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
Mme FICET	X			
M. ORANGE	X			
Mme LECLERC	X			

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : MME LECLERC.

PREAMBULE :

ETAT CIVIL

Depuis le 27 novembre 2018 :

Naissances :

GARCIA Line, née le 21 novembre 2018 ;

MÉTAIS Édouard, né le 25 novembre 2018 ;

STALLIN Oxan, né le 26 novembre 2018 ;

PETIT Apolline, né le 03 décembre 2018.

Mariages :

NÉANT

Décès :

Mme GUEUDEVILLE née ADDE Odile, décédé le 25 novembre 2018 ;

Mme FOLLIOU née NEVEU Jacqueline, décédée le 04 décembre 2018 ;

M. DUFOUR Armand, décédé le 07 décembre 2018 ;

Mme VIVET née XOLIN Marie-Claire, décédée le 11 décembre 2018.

M. Malandrin rappelle le parcours exemplaire de M. Armand DUFOUR et demande à l'assemblée d'observer une minute de silence.

Armand DUFOUR a été élu quatre fois Conseiller municipal. Il était reconnu et apprécié en temps qu'artisan boulanger mais également en tant qu'élu car à chaque élection, lorsque nous n'étions pas encore au scrutin majoritaire de liste, il était élu dans les premiers. D'un naturel discret, il portait un grand intérêt à la vie de notre commune, intérêt qu'il a toujours gardé jusqu'à ces dernières semaines. Il se tenait informé sur tout, sachant poser intelligemment et calmement les questions qui l'intéressaient plus particulièrement et sur lesquelles, il voulait avoir des précisions. Jamais emporté, il avait des idées et savait les défendre avec argumentation. Il disait avec calme qu'il n'était pas d'accord ou tout du moins ne partageait pas le même avis. Parler avec lui était un véritable plaisir, tous les sujets pouvaient être abordés, du plus simple comme le jardinage qu'il adorait, au plus actuels comme l'actualité, mais sur ces sujets les échanges n'avaient pour lui qu'un seul objectif : améliorer les choses. C'était son véritable engagement. Si sa présence et sa sagesse vont nous manquer, il manquera beaucoup à sa famille, ses amis, aux sociétés dont il faisait partie tel que les anciens combattants où il fût pendant de longues années porte-drapeau. C'est une grande figure de Doudeville qui nous a quitté. Il restera pour moi, un conseiller exemplaire pour lequel j'avais beaucoup de respect.

MANIFESTATIONS

Programme des manifestations depuis le 17 novembre 2018

17 novembre : Ste Barbe des Sapeurs-Pompiers

17 novembre : AG du club de pétanque de M. Bourdain

22 novembre : AG Doudeville Accueil

24 novembre : Vente de crêpes pour le Téléthon par Doudeville Accueil / Cuisine de Muriel Grenet / Vente de flans par Mme Arlette Guédin pour le Téléthon

24 novembre : Vente de harengs par l'U.S.D

1^{er} décembre : - Inauguration du Village de Noël mis en place par l'association Doudeville en Fête

- Collecte pour la Banque alimentaire.

- Repas Téléthon du comité des fêtes de Vautuit.

02 décembre : Marché de Noël de l'UCAD.

07 et 08 décembre : Téléthon : Doudeville Accueil / Judo/ Badminton/ Dragonfly/ Coureurs du Lin/ Sapeurs-Pompiers/ Vélo Club/ U.S.D/ Doudeville en Fête/ Club de l'amitié/ M.A.M/ Comité des Fêtes de Vautuit

09 décembre : Concert de la Renaissance pour la Sainte Cécile

13 décembre : Repas de Noël du Club de l'amitié

14 décembre : Repas des employés communaux

15 décembre : Noël de la Municipalité avec Doudeville en Fête (traîneau du Père Noël)

16 décembre : Concert de la Renaissance pour l'Orgue de l'Église

M. Malandrin remercie très sincèrement tous les bénévoles pour le village de Noël.

1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 27 NOVEMBRE 2018 :

Il s'agit de l'examen et du vote du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 novembre dernier.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15

Exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, valident le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 novembre 2018.

2) FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES 2015/2016 – REMBOURSEMENT A LA COMMUNE D'HARCANVILLE :

Exposé de M. Malandrin.

La commune d'HARCANVILLE a versé sa contribution communale concernant l'année scolaire 2015-2016 avant l'application du coût moyen pondéré.

Le montant versé n'est donc pas corrigé par le potentiel fiscal. Dans un souci d'équité, il convient d'autoriser le remboursement du trop-perçu à la commune d'HARCANVILLE.

Proposition de délibération :

Après correction de la contribution communale concernant l'année scolaire 2015-2016 en tenant compte du potentiel fiscal de la commune de résidence, le Conseil Municipal autorise le remboursement du trop-perçu à la commune d'HARCANVILLE soit la somme de 11.679,45 euros et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ce remboursement.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. Perche trouve tout à fait normal de rembourser Harcanville. En revanche, il trouve anormal que Doudeville supporte les frais pour les autres communes. M. Malandrin répond qu'il est tout à fait d'accord et précise que des communes ont quitté les écoles de Doudeville, ce qui pose problème quant à la pérennisation de celles-ci. M. Durécu demande s'il s'agit d'une ou plusieurs communes. M. Malandrin répond que finalement une seule est partie mais d'autres ont essayé, c'est l'application du potentiel fiscal a freiné les élans. M. Malandrin précise qu'une commune a demandé de déduire le trop perçu des frais scolaires de cette année mais une réponse négative lui sera faite car il convient d'appliquer la même méthode pour toutes les communes. De plus cela est une source d'ennuis et d'erreur dans la comptabilité.

Présents : 15

Exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Après correction de la contribution communale concernant l'année scolaire 2015-2016 en tenant compte du potentiel fiscal de la commune de résidence, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le remboursement du trop-perçu à la commune d'HARCANVILLE soit la somme de 11.679,45 euros et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de ce remboursement.

3) AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT, LA LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 :

Exposé de M. Malandrin.

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à faire appliquer cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants soit **183 561 euros**. Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2019.

Proposition de délibération :

VU l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE d'autoriser le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, soit 183 561 euros. Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2019.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. Perche s'interroge sur le besoin de voter ça alors que les investissements ne se font que s'il y a des subventions et que celles-ci arrivent en fin d'année. M. Malandrin répond que c'est vrai pour les subventions DETR mais pas pour le Département qui en attribue tout au long de l'année. M. Malandrin précise que toutes les collectivités territoriales prennent cette délibération.

Présents : 15
Exprimés : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 0

VU l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

DÉCIDE d'autoriser le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, soit 183 561 euros. Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2019.

4) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION URBANISME DU 10 DECEMBRE 2018 :

Commission Urbanisme

Lundi 10 décembre 2018

18 H 00

VILLE DE DOUDEVILLE

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS
M. MALANDRIN	X		
MME CUADRADO	X		
M. MERIT	X		
MME HENRY		X	
M. LEBOUCHER		X	
M. PERCHE		X	
<u>SUPPLEANTS :</u>			
MME LEMOINE		X	
MME FICET		X	

Etait également présent : M. LAURENT et MME GUENOUX, Adjoints au Maire, M. DUTHOIT, Conseiller municipal, M. Philippe FOULON, DGS et M. MATHON G., chargé de mission Communauté de Communes.

COMPTE-RENDU

Ordre du jour :

REDYNAMISATION DE DOUDEVILLE

Définition d'un schéma directeur avec 6 axes majeurs :

- **La sécurité**
- **Le développement durable**
- **Le développement économique**
- **Le logement**
- **Les équipements publics**
- **Une ville connectée**

M. Malandrin rappelle le cadre de la réunion et l'objectif de contractualiser avec la Région dans le cadre des contrats de territoire 2017-2021. M. Malandrin précise que certains projets sont programmés sur l'année 2019 et d'autres feront l'objet d'études avec une mise en œuvre ultérieure.

Mme Cuadrado rappelle que le contrat de territoire est porté par la Communauté de communes dans le but d'encourager les projets d'investissements structurants. C'est pourquoi il convient de répondre aux axes imposés pour pouvoir prétendre à des financements bonifiés par la Région et le Département.

M. Mathon précise que la Région subventionne à hauteur de 15 à 35% et que le taux maximum de subventionnement est de 50 % avec les fonds européens.

1 - LA SECURITE

- Sécurisation du RD 20 de l'intersection du Calvaire jusqu'au bas du CD 20 en amont des feux tricolores :

Estimation du coût des travaux sur esquisse :

- Commune 93 321,79 € HT 111 986,15 € TTC
- Département 58525,79 € HT 70 230 95 € TTC

M. Malandrin rappelle que le Conseil municipal a délibéré en octobre dernier pour pouvoir demander une subvention du Département. Il restera à charge pour la commune, les trottoirs. Un rendez-vous est programmé avec le SDE76 et V3D pour la mise en place des éclairages de sécurité.

- Sécurisation du RD 37 au niveau de Dagicour.
Les travaux sont terminés.

- Requalification de la rue Félix Faure dans le cadre de la réhabilitation des anciens garages de la poste, des bâtiments de la Banque Alimentaire et des Vestiaires.



Mme Cuadrado précise que les travaux concernent les logements et la rue.

- Elaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) qui donne un fil conducteur et une programmation pour réaliser les travaux de mise en accessibilité des voiries et une réflexion sur la circulation et le stationnement.

Mme Cuadrado précise que c'est une obligation légale et qu'une subvention DSIL est accordée à hauteur de 50%.

2 - LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Étude de la mise en place de panneau photovoltaïque à l'exemple de la mairie de Malaunay pour réduire nos coûts de chauffage et ainsi participer positivement à l'effort de la transition énergétique :

- Sur le toit du Préau de l'école (aujourd'hui en mauvais état) ;
- Sur le toit de l'église (qui fait partie du programme de travaux 2018) ;



- Sur le toit de l'école ;
- Sur le toit du projet du marché couvert ;
- Peut-être sur le toit des sanitaires du cimetière ;
- A terme sur les édifices publics.

M. Malandrin précise que la réduction du coût de chauffage n'est pas certifiée. Deux possibilités, soit la commune gère les travaux et est producteur d'électricité indépendant, soit le SDE76 devient maître d'ouvrage et s'occupe de tout. Dans ce cas un contrat est signé pour une durée maximum de 15 ans et dès le retour sur investissement, la commune redevient maître d'ouvrage. L'avantage est que les frais de couverture sont pris en charge par le SDE, cela représente une économie d'investissement. En revanche, il faut bien étudier les coûts annexes (passage du chauffage gaz à électrique).

3 - LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Revoir le problème du commerce pour identifier nos réels besoins en termes d'espaces commerciaux.

Création d'une halle (200 M²) couverte de panneaux photovoltaïques pour dynamiser le marché du samedi matin et le sécuriser avec 3 vocations : parking couvert, marché couvert, espace animations pouvant être clos par un système de bâches latérales.



Devis avant-projet en cours

- Etude du commerce.
- Etude avec l'EPFN sur le devenir de certaines cases commerciales rue Du Maréchal de Villars :



M. Malandrin précise qu'un rendez-vous avec l'EPFN a eu lieu aujourd'hui, ils proposent une étude qui dure entre 8 et 12 mois.

4 - LE LOGEMENT

Favoriser la création de logements adaptés à chaque génération :

- Logiseniors projet au stade du Vert Galant : logements adaptés aux PMR en plein centre-ville avec accès rapide aux commerces et aux services publics et peut-être maison pluridisciplinaire.



- Requalification des anciens bâtiments garage de la poste, banque alimentaire, le vestiaire.
- Création d'un lotissement terrain viabilisé en vue de libre construction proche des écoles, des structures sportives et des commerces.



5 - LES EQUIPEMENTS PUBLICS

Il s'agirait là d'avoir une vraie réflexion sur le devenir de la maison de retraite bâtiment désaffecté depuis 2012 avec peut-être la création :

- Une salle polyvalente
- Maison des associations



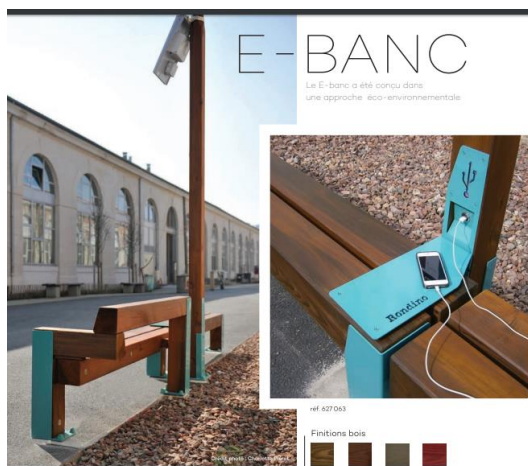
Le CAUE a été missionné pour étudier la faisabilité.

M. Mathon précise qu'il est également possible de demander une étude Flash à l'EPFN avec prise en charge financière.

6 – UNE VILLE CONNECTEE

Pour favoriser la communication et l'information aux administrés :

- Un accès wifi gratuit en centre bourg.
M. Mathon précise qu'une borne tactile pour l'Office de Tourisme va être mise en place au Carrefour du Lin. Cette borne est également Wi-Fi.
- Un nouveau site internet qui permettra aux administrés de faire toutes leurs démarches en ligne.
Les devis sont en cours. M. Mathon précise que la fibre optique sera installée sur Doudeville en 2022/2023.
- Un panneau d'information lumineux.
Les devis sont en cours.



- Un E-banc qui permet de recharger son téléphone.

Clôture de la séance à 19h50.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. Malandrin précise que ce dossier s'inscrit dans le contrat de territoire de la Région Normandie, porté par la Communauté de communes et bénéficiant de subventions de la Région et du Département. De cette base, des fiches actions seront créées et soumises au vote. M. Durécu est très surpris par le projet de halle couverte qui n'a jamais été évoqué. M. Durécu n'est pas certain que ce soit très heureux même s'il en existait une il y a plus de 50 ans. D'un point de vue esthétique, ce n'est pas forcément judicieux. M. Malandrin répond que c'est un projet qui n'est pas certain d'aboutir et qui a été présenté en Commission Urbanisme. M. Malandrin répond que c'est un concept qui est très actuel et plusieurs communes comme Duclair ou Grainville-la-Teinturière en ont une. Les différents projets feront l'objet de fiches action qui seront présentées lors d'un prochain Conseil municipal. M. Perche fait remarquer que les communes citées ont une salle des fêtes. M. Malandrin répond que le projet de salle des fêtes ne peut pas être subventionné, il faut plutôt parler de salle polyvalente. Il existe peut-être une possibilité dans les locaux de l'ancienne maison de retraite mais il faut étudier la faisabilité. M. Perche s'interroge sur l'accessibilité car le terrain est en hauteur. M. Malandrin répond que le terrain d'un hectare est bien situé dans Doudeville et la question de l'accessibilité peut être étudiée en modifiant la voirie. M. Durécu demande où en est le recours du Département sur la valeur financière de l'extension de la maison de retraite effectuée dans les années 80. M. Malandrin répond le recours concerne le déficit de la maison de retraite. Le Département serait prêt à certaines négociations si nous proposons quelque chose. Il faut savoir que le Département était tuteur et qu'il a accepté les budgets successifs. M. Malandrin pense que si l'on vend le terrain pour gagner de l'argent, nous aurons des difficultés avec le Département. En revanche, s'il y a un projet d'intérêt général, il y aura moins de difficulté.

Concernant la convocation, Mme Ficet dit qu'elle est dans les absents excusés alors qu'elle n'a pas été convoquée. Mme Cuadrado répond que le titulaire est M. Perche qui lui a été convoqué mais n'a pas donné de réponse. Mme Ficet répond qu'en tant que suppléante elle devrait être convoquée surtout que certains Adjoints ou Conseillers municipaux étaient présents alors qu'ils ne font pas partie de la Commission. M. Malandrin répond que désormais tous les suppléants seront convoqués et tous les conseillers informés.

Présents : 15

Exprimés : 20

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 5

Les membres du Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) valident le compte-rendu de la Commission Urbanisme du 10 décembre 2018.

5) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX DU 13 DECEMBRE 2018 :

Commission des Travaux et de l'Environnement

13 décembre 2018
18 h 30

VILLE DE DOUDEVILLE

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS
M. MALANDRIN	✓		
M. LAURENT	✓		
MME TERRY	✓		
M. METAIS	✓		
M. DUTHOIT	✓		
M. MERIT	✓		
M. ORANGE	✓		
<u>SUPPLEANTS :</u>			
Mme LECLERC			

Étaient présents également : Mme Cuadrado, Mme Guenoux, M. Gemey, M. Foulon, Mlle Tourmente

- COMPTE-RENDU

➤ Matériel voirie

Arnaud Laurent informe qu'il a rencontré en présence de Messieurs Philippe Métais, Philippe Petit et du Maire, les deux équipes de deux, Messieurs Ficet et Vasse ainsi que Messieurs Racine et Belhaire, des services techniques afin d'échanger sur le choix du matériel zéro phyto, c'est-à-dire le désherbeur thermique et le porte outil. Ainsi, il a été décidé de retenir le matériel zéro phyto auprès de l'entreprise Auber : le porte outil et le désherbeur rotatif, présenté par l'entreprise LeRAILLER.

Monsieur Malandrin ajoute qu'il faudra par la suite réclamer la subvention qui avait été demandé.

Monsieur Laurent aborde l'achat du deuxième véhicule des services techniques. En effet, deux possibilités s'offrent à la commune : l'achat d'un véhicule neuf ou l'achat d'un véhicule d'occasion.

L'achat de ce véhicule se fera début 2019 afin de pouvoir faire une demande de subvention auprès du Département. De plus, fin 2019 la commune s'interrogera sur l'acquisition éventuelle d'un véhicule électrique.

➤ Projet de revitalisation du centre bourg

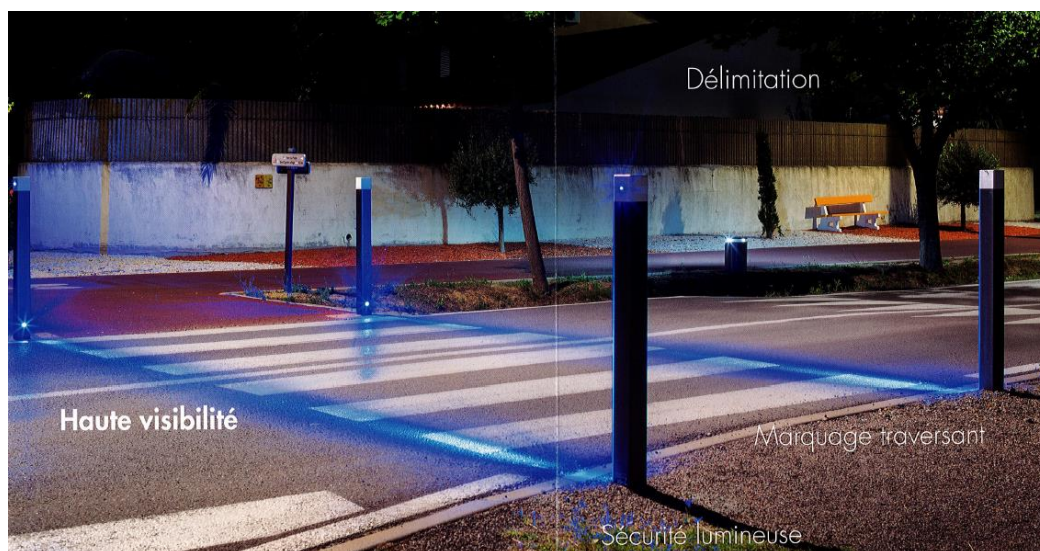
Madame Cuadrado revient sur la commission d'urbanisme qui a eu lieu le lundi 10 décembre concernant la revitalisation du centre bourg avec six axes majeurs :

- la sécurité
- le développement durable
- le développement économique
- le logement
- les équipements publics
- une ville connectée

voir compte rendu de la commission urbanisme

Erick Malandrin précise que concernant le développement durable et plus particulièrement la pose de panneaux photovoltaïque, le SDE76 peut être maître d'ouvrage. Ainsi, il s'occupe de tout et prend tout à sa charge, mais uniquement si le projet est rentable. Actuellement une étude de faisabilité est en cours par le SDE76 au niveau de l'église, de l'école J. Breton et de son préau.

Par la suite Monsieur Malandrin présente le projet de sécurisation de la RD 20 via les plans qui lui ont été transmis. En effet, le projet est caractérisé par la réalisation de trois plateaux surélevés au niveau du RD 20. Il fait part de son inquiétude concernant la visibilité de ces plateaux mais également des quatre passages piétons présents sur ce tronçon. Par conséquent, le SDE76 lors du rendez-vous qui a eu lieu le matin même, a proposé d'éclairer les passages piétons par un système de borne lumineuse, comme présenté ci-dessous.



De plus, le SDE76 propose de laisser l'éclairage public sur la RD 20 en faible intensité afin de visualiser les plateaux surélevés (consommation moindre).

Il est proposé d'inscrire ce projet au budget 2019.

Commentaires du Conseil Municipal :

M. Malandrin dit qu'il a rencontré le SDE et V3D pour rediscuter du projet d'aménagement du CD 20 car il avait des inquiétudes sur la sécurité entre les plateaux surélevés. **M. Malandrin** rappelle que le CD 20 est traversé par 4 passages piétons et que cela pose des problèmes de sécurité nocturne. Les propositions du SDE (bornes lumineuses de couleur bleue et l'éclairage du CD 20 en continue mais à faible intensité) sont efficaces et économiques. **M. Durécu** dit qu'effectivement c'est une bonne solution complémentaire. **M. Malandrin** répond que nous n'avons pas le chiffrage à ce jour mais les devis vont arriver.

Concernant le développement économique et la création d'une halle couverte devant la pharmacie de la place Général de Gaulle de 200m², un rendez-vous avec un architecte sur ce projet est prévu le mardi 18 décembre afin qu'il propose une enveloppe financière.

Commentaires du Conseil Municipal :

Mme Cuadrado dit que l'architecte a présenté ce matin l'étude d'avant-projet. L'estimation financière est de 150.000 €. Mme Cuadrado fait circuler la présentation de l'architecte et précise que le toit de la halle peut être recouvert de panneaux photovoltaïques. M. Orange demande si l'exposition est optimale pour les panneaux photovoltaïques. M. Malandrin répond que sujet sera abordé un peu plus loin et précise que ce projet a 3 buts : un parking couvert, espérer pérenniser le marché et la possibilité de fermetures latérales pour s'en servir comme chapiteau. M. Malandrin précise que le projet n'est pas très pénalisant en termes de visibilité.

Etude EPFN : intervention de Madame Cuadrado.

Commentaires du Conseil Municipal :

Mme Cuadrado précise que l'EPFN a été sollicitée concernant les friches commerciales de la rue Maréchal de Villars. Ils ont proposé une étude très complète sur le centre bourg y compris l'ancienne maison de retraite. Le coût est de 70.000 € HT avec 80 % de financement par la Région et l'EPFN. La TVA est récupérable lors de la mise en service de l'opération. M. Durécu dit qu'il croyait que l'EPFN avançait l'argent puis on remboursait. M. Malandrin répond que c'est vrai pour un portage mais pas pour les études.

A propos du projet de lotissement, deux cabinets ont été consultés, ainsi que tous les syndicats (électrique, eau, bassins versants), qui ont donné leur accord.

Ce soir nous devons choisir le cabinet qui sera retenu : intervention de Madame Cuadrado.

De plus, le syndicat des bassins versants a proposé une mare écologique, Monsieur Duthoit précise qu'elle pourra servir aux écoles et Monsieur Malandrin ajoute que 80% de la partie financière sera prise en charge par les bassins versants.

Monsieur Orange demande quel est le nombre de logement prévu, Madame Cuadrado lui répond qu'il y a actuellement environ 12 logements de prévu, dans le respect du PLU

Ainsi, il est nécessaire de prendre une délibération afin d'autoriser le Maire, Monsieur Malandrin, à présenter un projet auprès de la communauté de communes dans le cadre du contrat de territoire et demander des subventions auprès du Département et de la Région.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Mme Cuadrado précise qu'un 3^{ème} devis a été reçu tardivement, il s'agit de l'entreprise ARTEMIS. L'analyse des offres est présentée au Conseil municipal. Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise V3D qui est plus économique et qui permet de faire réaliser le relevé topographique par le géomètre de la Communauté de communes.

M. Perche dit que différents plans sont présentés mais ça n'a pas été voté. Mme Cuadrado répond qu'il y a besoin de faire des études pour pouvoir demander des subventions. M. Durécu répond que l'on engage des coûts dans les études de projets dont on n'est pas certain qu'ils soient retenus et subventionnés. M. Malandrin répond qu'il n'y a pas d'autre façon de faire. Les études sont nécessaires pour présenter les dossiers notamment pour chiffrer les coûts des projets. M. Malandrin précise que les études sont également subventionnées et la TVA est récupérable si les projets aboutissent. A propos du lotissement, M. Orange est étonné que le prestataire soit choisi dès maintenant alors que lors de la Commission des travaux, il avait évoqué une délibération de principe. M. Malandrin répond que le principe a été rappelé lors de la Commission Urbanisme mais affectivement pas lors de la Commission des Travaux. M. Durécu

demande quelle est la destination des 12 logements, est-ce de l'accession ? M. Malandrin qu'il s'agit de la vente de terrains pour l'accession à la propriété.

Présents : 15
Exprimés : 20
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 5

Les membres du Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) retiennent la proposition de V3D pour l'étude de faisabilité du projet de lotissement rue de Bad Nenndorf et rue de Bourne pour un total de 24.160 € HT.

Mme Cuadrado aborde le sujet de l'aménagement de la rue Félix Faure qui doit faire l'objet d'une étude d'avant-projet pour pouvoir estimer le coût des travaux. Un devis de l'entreprise V3D est de 2.980 € HT. Mme Cuadrado précise que des études avaient été faites par le CAUE en 2013. M. Orange demande si les propositions sont identiques à celles du CAUE. Mme Cuadrado répond qu'ils proposent une mise à niveau de la voirie et des trottoirs avec un caniveau central, des aménagements pour les commerces et une zone 30 km/h.

Présents : 15
Exprimés : 20
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 5

Les membres du Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) retiennent la proposition de V3D pour l'étude d'avant-projet concernant l'aménagement de la rue Félix Faure pour un total de 2.980 € HT.

➤ Questions diverses

Monsieur Malandrin informe les membres de la commission qu'il a reçu une requête d'un administré sur la rue du château et sur la vitesse des véhicules qui l'empruntent. Ainsi, il propose de passer la rue en zone 30 et également dans le même état d'esprit d'instituer une zone 30 dans les lotissements (demande déjà faite dans le passé).

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. Malandin propose de soumettre au vote l'institution de zones 30 km/h dans l'ensemble des lotissements de Doudeville ainsi que dans la rue du Château.

Présents : 15
Exprimés : 20
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 2

Les membres du Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 contre et 2 abstentions (MM. Mérit et Perche) autorisent l'institution de zones 30 km/h dans l'ensemble des lotissements de Doudeville ainsi que dans la rue du Château.

Autre requête venant de la part d'administré résidant route de Seltot. En effet, pour aller jusqu'à l'arrêt de bus il n'y a pas d'éclairage public, la route est dangereuse par la vitesse des véhicules qui y circulent. Monsieur Malandrin soumet d'instaurer une zone 50km/h au lieu de 70km/h en vigueur actuellement, et d'élargir le bas-côté de la rue afin de permettre le passage plus sécurisé des enfants rejoignant l'arrêt de bus (dans la mesure de la faisabilité) et enfin de compléter l'éclairage public.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal (sous réserve d'avis favorable de la Direction des routes)

Monsieur Duthoit demande quand est-ce que les ampoules qui ne fonctionnent plus vont être changées dans les bâtiments, Monsieur Malandrin lui répond qu'elles vont être changées à la suite de la création d'un programme d'investissement.

Jean-Claude Mérit souhaite savoir ce qu'il va être fait pour les lampadaires qui ne fonctionnent plus. Erick Malandrin lui dit que le changement ponctuel de ces lampadaires coûte plus cher. Lors des programmes de passage au LED, il est proposé de garder les anciens lampadaires pour pouvoir constituer un stock de dépannage.

Autre question de la part de Monsieur Mérit concerne la remise en état de vitres cassées des abris bus. Monsieur Malandrin lui répond que celles qui sont fissurées seront remplacées mais pour les autres, elles ne le seront pas car il ne souhaite pas les remplacer pour qu'elles soient dégradées à nouveau.

Monsieur Duthoit demande quand la peinture jaune rue de l'école va être refaite, Arnaud Laurent répond qu'en ce moment le temps ne le permet pas.

Monsieur Mérit interroge les membres de la commission pour savoir quand les nids de poule vont être rebouchés. Monsieur Malandrin répond que cela va être fait prochainement.

Enfin, Monsieur Orange demande quand est-ce que la fibre va arriver sur la commune, il lui a été répondu en 2022, et c'est Seine Maritime Attractivité qui gère le dossier.

FIN DE LA COMMISSION 20H45

6) RETROCESSION DE TERRAIN RUE DU PATIS AU PRETRE :

Exposé de M. Malandrin.

Un terrain situé rue du Patis au Prêtre, cadastré AC 35, a fait récemment l'objet d'une vente. Le nouveau propriétaire souhaite acquérir une petite parcelle d'environ 50 cm sur 32 mètres de long sur laquelle est édifié un muret débordant sur le trottoir et propriété de la commune. La largeur du trottoir dans sa partie haute est de 1,20 mètre, 1,03 mètre dans sa partie basse où il est dans l'alignement des autres propriétés.

Proposition : Rétrocession à l'euro symbolique les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acquéreur sans qu'il puisse y avoir de contrepartie pour la commune.

Proposition de délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Se prononce favorablement sur le transfert de propriété, cadastré AC 35, au profit de XX ;

Décide que cette rétrocession aura lieu à l'euro symbolique, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acquéreur sans qu'il puisse y avoir de contrepartie pour la commune ;
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents se rapportant à cette mutation foncière.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M. Perche demande si ça ne concerne qu'une seule personne. M. Malandrin répond par l'affirmative, il s'agit d'un propriétaire qui fait construire. Cela fait de l'entretien en moins pour la commune.

Présents : 15
Exprimés : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

Se prononce favorablement sur le transfert de propriété de la petite parcelle, cadastrée AC 35, au profit de Monsieur Stéphane LAVISSE ;

Décide que cette rétrocession aura lieu à l'euro symbolique, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acquéreur sans qu'il puisse y avoir de contrepartie pour la commune ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents se rapportant à cette mutation foncière.

**7) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT CONCERNANT LA SÉCURISATION DU CD 20 –
COMPLEMENT DE DOSSIER :**

Exposé de Monsieur Malandrin.

Lors de la séance du 24 octobre dernier, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du département concernant la sécurisation du CD 20 et un dossier a été déposé.

Pour compléter le projet et renforcer la sécurité des piétons, une solution de sécurisation lumineuse des passages protégés a été retenue. Il vous est proposé d'autoriser le Maire à compléter le dossier de demande de subvention auprès du département concernant la sécurisation du CD 20.

Proposition de délibération :

Les membres du conseil municipal autorisent/n'autorisent pas Monsieur Malandrin, Maire de Doudeville à compléter le dossier de demande de subvention auprès du département concernant la sécurisation du CD 20.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15
Exprimés : 20
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 1

Les membres du Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 contre et 1 abstention (M. Orange) autorisent Monsieur Malandrin, Maire de Doudeville à compléter le dossier de demande de subvention auprès du département concernant la sécurisation du CD 20.

**8) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT CONCERNANT L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE
NEUF OU D'OCCASION POUR L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE :**

Les membres du Conseil municipal doivent autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Département concernant l'acquisition dès le début de l'année 2019, d'un véhicule neuf ou d'occasion pour l'entretien de la voirie.

Proposition de délibération

Les membres du Conseil municipal autorisent/n'autorisent pas Monsieur le Maire de Doudeville à demander une subvention auprès du Département concernant l'acquisition dès le début de l'année 2019, d'un véhicule neuf ou d'occasion pour l'entretien de la voirie.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15

Exprimés : 20

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 1

Les membres du Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 contre et 1 abstention (M. Perche) autorisent Monsieur le Maire de Doudeville à demander une subvention auprès du Département concernant l'acquisition dès le début de l'année 2019, d'un véhicule neuf ou d'occasion pour l'entretien de la voirie.

9) INSCRIPTION DU PROJET DE REDYNAMISATION DE DOUDEVILLE AU CONTRAT DE TERRITOIRE 2017 - 2021 :

Exposé de Monsieur Malandrin.

La commune de Doudeville a un projet de redynamisation de son centre bourg qui peut s'inscrire dans le contrat de territoire 2017 -2021 porté la Communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville, qui permet d'obtenir des financements de la Région Normandie et le Département de Seine-Maritime.

Le projet de redynamisation de Doudeville a été présenté en Commission Urbanisme du 10 décembre dernier et en Commission des Travaux et de l'Environnement du 13 décembre.

Il vous est proposé d'autoriser le Maire à inscrire le projet de redynamisation de Doudeville au contrat de territoire 2017 -2021, à solliciter des subventions auprès de la Région Normandie et du Département de Seine-Maritime pour les projets qui déboucheront sur une fiche action et à poursuivre les études nécessaires au projet.

Proposition de délibération :

Les membres du conseil municipal autorisent/n'autorisent pas le Maire à inscrire le projet de redynamisation de Doudeville au contrat de territoire 2017 -2021, à solliciter des subventions auprès de la Région Normandie et du Département de Seine-Maritime pour les projets qui déboucheront sur une fiche action et à poursuivre les études nécessaires au projet.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15

Exprimés : 20

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 5

Les membres du Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 contre et 5 abstentions (les membres de l'opposition municipale) autorisent le Maire à inscrire le projet de redynamisation de Doudeville au contrat de territoire 2017 -2021, à solliciter des subventions auprès de la Région Normandie et du Département de Seine-Maritime pour les projets qui déboucheront sur une fiche action et à poursuivre les études nécessaires au projet.

10) GARANTIE D'EMPRUNTS POUR SODINEUF HABITAT NORMAND :

Exposé de Monsieur Malandrin.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la construction de 24 logements à réaliser Rue du Mont Criquet et du Vert Galant, la Société Sodineuf Habitat Normand va contracter des prêts permettant de financer cette opération.

Par courrier en date du 11 décembre 2018, la société Sodineuf Habitat Normand sollicite la garantie à hauteur de 100 % de la commune de Doudeville pour le remboursement des trois emprunts suivants :

	PLS	PLS Foncier	Prêt complémentaire au PLS
Durée du prêt	40 ans	50 ans	40 ans
Montant du prêt *	1 239 027 €	388 037 €	971 535 €
Proportion à garantir	100 %	100 %	100 %

*montants prévisionnels

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

VU l'article R 221 – 19 du Code monétaire et financier,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article 2298 du Code Civil,

La Commune de Doudeville accorde sa garantie à Sodineuf Habitat Normand pour les remboursements des emprunts qui seront contractés pour financer l'opération de construction de 24 logements à réaliser Rue du Mont Criquet et du Vert Galant.

Proposition de délibération :

VU l'article R 221 – 19 du Code monétaire et financier,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article 2298 du Code Civil,

La Commune de Doudeville accorde/ n'accorde pas sa garantie à Sodineuf Habitat Normand pour les remboursements des emprunts qui seront contractés pour financer l'opération de construction de 24 logements à réaliser Rue du Mont Criquet et du Vert Galant.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15

Exprimés : 20

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 2

VU l'article R 221 – 19 du Code monétaire et financier,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article 2298 du Code Civil,

La Commune de Doudeville, par 18 voix pour, 0 contre et 2 abstentions (MM. Perche et Orange) accorde sa garantie à Sodineuf Habitat Normand pour les remboursements des emprunts qui seront contractés pour financer l'opération de construction de 24 logements à réaliser Rue du Mont Criquet et du Vert Galant.

11) MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS :

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grades établi pour l'année 2019.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine et la création des emplois correspondants au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression des emplois à temps complet suivants :

Filière	Emploi à supprimer	Nombre d'emploi à supprimer
Administrative	Adjoint administratif territorial	1
Technique	Adjoint technique territorial	1

- la création des emplois à temps complet suivants :

Filière	Emploi à créer	Nombre d'emploi à créer
Administrative	Adjoint administratif territorial principal de 2e classe	1
Technique	Adjoint technique territorial principal de 2e classe	1

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

ADOpte les propositions ci-dessus.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15
Exprimés : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstentions : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la présente délibération.

12) TRAVAUX DE L'EGLISE – SIGNATURE D'UN ACTE D'ENGAGEMENT :

Exposé de Monsieur Malandrin.

Afin de poursuivre les études préalables aux travaux de l'église, il convient de signer avec l'architecte du Patrimoine, Madame Frédérique PETIT le marché de maîtrise d'œuvre, marché subséquent n°2 pour les tranches 1 ferme, tranche conditionnelle 1 et tranche conditionnelle 2.

Commentaires et vote du Conseil Municipal :

Présents : 15
Exprimés : 20
Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 2

Les membres du Conseil municipal, par 18 voix pour, 0 contre et 2 abstentions (MM. Perche et Orange) autorise le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre, marché subséquent n°2 et à engager la dépense.

13) QUESTIONS DIVERSES :

M. Durécu a lu dans le magazine le CLIN que le périmètre du plan particulier d'intervention (PPI) du CNPE de Paluel était élargi, englobant la commune de Doudeville et demande si la mairie en a été informée. M. Malandrin répond par l'affirmative, il a assisté à une réunion il y a plusieurs mois. A la suite, M. Malandrin a écrit au premier ministre pour lui demander quels étaient les impacts et savoir s'il y avait une possibilité de toucher des dividendes de la centrale. M. le premier ministre a répondu qu'il transmettait la demande au ministre de l'écologie de l'époque à savoir Nicols Hulot. Ce dernier a répondu qu'il n'y avait pas d'aides de versé aux communes mais que le CLIN avait touché des fonds pour la communication. M. Malandrin a alors écrit au CLIN en septembre mais aucune réponse n'a été reçue à ce jour. M. Durécu dit que c'est un sujet suffisamment sérieux pour être relancé. M. Malandrin répond que pour l'instant la Préfecture n'a pas suivi le CLIN mais est tout à fait d'accord avec lui. M. Perche demande quels sont les changements. M. Malandrin répond que le centre de défense est déplacé à Yvetot car il doit être en dehors du périmètre.

Mme Ficet dit qu'elle a eu la demande d'une habitante pour savoir si la mairie envisageait d'organiser une réunion citoyenne. M. Malandrin répond qu'il ne donnera pas de réponse ce soir. En revanche, si les gens veulent remplir un cahier de doléances, il n'y a pas de problème. Après si besoin, nous verrons les possibilités d'organiser une réunion.

14) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DU PERSONNEL DU 17 DECEMBRE 2018 (Sujet délibéré à huis clos)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H20.